

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 05 FEVRIER 2021 A 10H A BOTMEUR**

**Étaient présents (25)**

**BERRIEN** : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC** : Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR** : Éric PRIGENT

**BRASPARTS** : Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H, Jean-Yves BROUSTAL

**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H

**HUELGOAT** : Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Gérard TOSSER, Claude MOREL

**LA FEUILLEE** : Jean-François DUMONTEIL, Gérard RANNOU

**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET** : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE** : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL** : Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC** : Georges MORVAN (jusqu' 10h45), André PAUL, Jean LE GAC

**Pouvoirs** : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H

**Excusé** : Philippe ROBERT DANTEC

**Secrétaire de séance** : Jean-François DUMONTEIL assisté de Sylvie PINCHAULT

**Ordre du jour** :

- Intervention de Monsieur Yann LE MEUR, directeur d'études du cabinet Ressources Consultants  
Finances : présentation de l'étude financière rétro prospective et analyse des flux financiers et de la DGF
- Fonds de concours – demande des communes
- Destination Cœur de Bretagne : convention de partenariat 2021-2025, plans d'actions 2021 et son budget
- La Vélodyssée : convention de partenariat 2021-2024
- Schéma d'accueil du public en forêt du Huelgoat : convention avec l'ONF
- Demandes subventions DSIL : rénovation énergétique des 12 logements locatifs sociaux et changement de chaudière
- Questions diverses

---

La séance débute à 10h25

Monsieur le Président après avoir constaté le quorum, explique le déroulement de l'intervention de M. Yann Le Meur et les points qui vont suivre à l'ordre du jour.

Il accueille M. Yann Le Meur et lui laisse la parole pour son intervention.

**Intervention de Monsieur Yann LE MEUR directeur d'études du cabinet Ressources Consultants Finances : présentation de l'étude financière rétro prospective et analyse des flux financiers et de la DGF**

M. Le Meur présente sa mission : le diagnostic de la situation financière de Monts d'Arrée Communauté, délimiter les marges de manœuvre compte-tenu des inductions du passé, de la politique de l'Etat envers les collectivités locales et des dynamiques propres au territoire communautaire.

La première partie de la présentation portera sur l'analyse financière retro-prospective et la seconde partie sur l'analyse des flux financiers.

L'étude prospective a pour fonction d'accompagner les élus dans la démarche de programmation des investissements et du fonctionnement en indiquant les capacités de la communauté en matière de recettes fiscales.

Des hypothèses sont élaborées sur des éléments propres à la collectivité en matière de fiscalité, ceci permet d'établir des priorités et de fixer des objectifs de gestion. C'est donc un outil d'aide à la décision qui reproduit l'ensemble des équations de la finance publique.

Les éléments pris en compte pour la présentation sont :

La Taxe d'Habitation sera remplacée par un système compensatoire puis ce sera la Taxe Foncière Bâti industrielle qui est considérée par l'Etat comme une rente. Les compensations se feront à l'euro prêt et elles seront indexées.

Les bases locales sont stables, il n'y a pas d'évolution importante envisagée.

Il est présenté une simulation d'équilibre pour les années 2021-2026 à environ 700.000 € d'investissement en moyenne par an.

L'évolution annuelle des charges de fonctionnement est estimée à 0,9% hors inflation. Les reversements (dotation de compensation, FPIC, ...) ne sont pas inclus dans l'évolution des charges de fonctionnement.

La prévision prévoit une actualisation des bases d'imposition en 2021 de + 0,2% (ce qui est assez faible).

A partir de 2022, l'actualisation devrait être de 1% par an, ce qui correspond à l'inflation.

L'épargne nette (recettes - dépenses de fonctionnement – capital de l'emprunt) est considérée comme une recette.

Le taux de CFE de la CC est de 20,35%, le taux moyen national est de 26,45 %. Le taux de la CC est donc de 30% inférieur à celui de la moyenne nationale.

Jean-Yves Crenn fait remarquer que les périmètres de ZRR ont été revus et que certaines communes ne devraient pas être intégrées. Le versement de fonds destinés au ZRR serait à revoir.

En 2023, le taux de taxe d'habitation pourra être augmenté uniquement si le taux de la taxe foncière bâti augmente également.

La compensation de la taxe d'habitation évoluera en fonction de l'évolution de la TVA nationale.

Il y aurait danger pour les finances locales si le remboursement du plan de relance, mis en place pour faire face à la situation de crise sanitaire, est prélevé en partie sur les compensations versées aux collectivités.

Yann Le Meur fait remarquer par ailleurs le problème du FPIC et sa redistribution nationale qui bénéficie aux zones urbaines et aux grandes collectivités essentiellement.

Il indique également que le classement de la voirie en zone de montagne permet sa prise en compte en double pour la Dotation de Solidarité Rurale.

L'analyse des flux financiers sera vu lors d'une prochaine réunion dont la date sera à déterminer.

De nouveaux éléments seront à prendre en compte pour finaliser l'analyse (coût de la mise en place de la fibre optique, ...)

Une synthèse de cette étude sera transmise à l'ensemble des élus à l'issue de la présentation de la seconde partie.

### **Fonds de concours – demandes des communes**

Le Président rappelle que le montant global du fonds de concours de l'année 2020 a fait l'objet d'une répartition entre les communes selon différents critères.

Les montant non versés sont reportés sur l'année 2021.

Une commune présente une demande de financement pour les opérations d'investissements suivantes :

#### **Commune de PLOUYE**

<b>Objet</b>	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Matériel et mobilier	6 323,98 €	0,00 €	6 323,98 €	3 161 €
Travaux de voirie	39 525,06 €	0,00 €	39 525,06 €	19 762 €
<b>Total</b>	<b>45 849,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 849,04 €</b>	<b>22 923 €</b>

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par la commune de PLOUYE.

### **Destination Cœur de Bretagne**

#### **A - convention de partenariat 2021-2025**

La destination touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh créée par la région Bretagne en 2014 rassemble 9 EPCI en centre Bretagne.

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025 de la région Bretagne précise le rôle essentiel des destinations touristiques pour le développement du tourisme en Bretagne.

La structure facilitatrice de de notre destination est le pays du Centre Ouest Bretagne.

La convention de partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique des Destinations touristiques du Conseil régional de Bretagne.

Elle permet de d'articuler et clarifier les relations entre les parties pour la mise en œuvre d'un plan d'action annuel.

Le positionnement de la destination touristique Kalon Breizh repose sur 6 thèmes de communication : l'itinérance, la culture, le patrimoine, la nature, les racines bretonnes, une terre de rencontre et partage.

La stratégie s'articule autour de 4 axes, actés en 2019 par les EPCI, avec un plan d'actions validé annuellement par le COPIL de la Destination et les EPCI.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette convention de partenariat 2021-2025 et d'autoriser le président à la signer.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat 2021-2025 de la destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh et autorise le président à la signer.

## **B - plan d'actions 2021 et participation financière**

Monts d'Arrée Communauté intègre la destination touristique Cœur de Bretagne -Kalon Breizh.

Le pays COB est la structure facilitatrice pour la mise en œuvre de la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh, elle coordonne les actions et propose un plan d'actions défini par le comité de pilotage de celle-ci.

Le plan d'actions 2021 est décliné à partir des 4 axes.

### Axe 1 : Partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée

Lancement d'une mission d'accompagnement pour :

- Permettre aux acteurs du tourisme d'adapter leurs offres et leur modèle économique face aux conséquences provoquées par la crise sanitaire.
- Aider à la création de produits touristiques « Cœur de Bretagne » en phase avec les tendances actuelles et le positionnement de la Destination. Cabinet retenu : Alliances Consultants Tourisme.

### Axe 2 : L'itinérance comme mode de découverte

- Finalisation du projet Destination Trail : validation des derniers parcours, installation des totems de départ, développement d'une application TRAIL, qualification Accueil Trail pour les hébergeurs et restaurateurs, actions de communication...
- Développement de pôles de services vélo le long des véloroutes-voies vertes + développement de boucles vélo sur la Destination (en collaboration avec la Région et le CRT).
- Travail à mener sur la problématique de l'accueil des camping-caristes sur la Destination.
- Tourisme pêche : poursuite du travail avec les fédérations + mise en tourisme des parcours pêche.

### Axe 3 : Culture et patrimoine qui contribuent à valoriser une Destination insoupçonnée

Travail sur la mise en tourisme du patrimoine archéologique (stage long de fin d'études) : état des lieux des actions menées sur la Destination, identification des besoins et attentes des 9 EPCI, propositions d'actions de valorisation fédératrices et innovantes...

### Axe 4 : Promouvoir et commercialiser une Bretagne Insoupçonnée

- Lancement d'une collaboration avec une agence de presse afin de renforcer la notoriété et la visibilité de l'offre de la Destination.
- Participation aux campagnes de communication du CRT (campagne digitale, publi-rédactionnel dans le magazine Lillois Le Chti, accueil d'influenceurs).
- Déploiement de la communication Destination TRAIL.

Les actions sont financées par la Région pour une grande partie et le reste à charge est financé par les EPCI en tenant compte de la population et du nombre de lits touristiques de chaque territoire.

Après la présentation du plan d'actions 2021 et de son plan de financement, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les actions 2021 et le plan de financement correspondant présenté.

La prise en charge du financement se fait sur le budget annexe promotion tourisme de la communauté de communes.

## **La Véloodyssée – convention de partenariat 2021-2024**

La Véloodyssée, segment français de l'EuroVelo route n°1, relie Roscoff à Hendaye. Elle traverse 3 régions (Bretagne, Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine), 9 départements et 41 EPCI. Une étude de 2018 estimait à 3,6 millions le nombre de sorties à vélo sur La Véloodyssée, avec des usages multiples : déplacements, pratiques sportive ou de loisir pour les locaux, les excursionnistes ou les vacanciers. Elle est aussi empruntée par 202.000 cyclotouristes itinérants chaque année. Sa fréquentation est en constante progression, la Région Bretagne mesurait une hausse de fréquentation de 24% sur les deux mois d'été 2020 par rapport à 2019. Une progression également constatée sur les Monts d'Arrée au niveau notamment du gîte d'étape de la Gare à Scignac (bordant la Véloodyssée), au niveau des campings de Huelgoat, à l'accueil de l'office de tourisme...

La Coordination nationale du projet fédère depuis 2011 les collectivités départementales et régionales traversées par l'itinéraire, soit 22 partenaires sur 12 territoires. Arrivant au terme de la 3<sup>ème</sup> convention de partenariat et à la fin du projet Interreg AtlanticOnBike, les membres fondateurs de La Véloodyssée ont réfléchi à un nouveau modèle économique intégrant les intercommunalités pour la prochaine convention quadriennale 2021-2024.

### La convention de partenariat et le financement du plan d'actions 2021-2024 :

L'objectif de cette convention est d'associer directement les EPCI dans le cadre d'un comité d'itinéraire pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Présenté le 21 septembre 2020 à Pontivy, le plan d'actions a pour ambition de conforter et de développer les marchés français et européen via la communication et l'accompagnement vers une montée en qualité de l'offre.

Voté lors du comité de pilotage de La Véloodyssée le 27 octobre 2020, le mode de financement prévoit de solliciter chaque EPCI selon un forfait indexé au kilométrage sur le territoire. Monts d'Arrée Communauté totalisant moins de 10 km de véloroute, l'EPCI ne sera pas sollicité financièrement.

Le conseil communautaire autorise le Président de Monts d'Arrée Communauté à signer la convention entre Monts d'Arrée Communauté et la Coordination nationale de La Véloodyssée, portée par Charentes Tourisme, chef de file du projet depuis 2014.

## **Schéma d'accueil du public en forêt du Huelgoat – Convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre entre l'Office National des Forêts et Monts d'Arrée Communauté**

L'Office National des Forêts et Monts d'Arrée Communauté, ayant pour objectif commun de favoriser le développement touristique local dans le respect du milieu naturel forestier, il a été élaboré un schéma d'accueil du public en forêt du Huelgoat entre 2016 et 2017 dont le document d'étude a été remis à la collectivité en janvier 2018.

Une première tranche de travaux a été effectuée par Monts d'Arrée Communauté entre 2018 et 2020.

Une nouvelle convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre est présentée pour une deuxième tranche de travaux à réaliser sur la période 2021/2022.

La liste de ces travaux sera définie plus précisément prochainement.

La rémunération de l'Office National des Forêts, pour cette prestation, est fixée forfaitairement à 13 % H.T. des montants H.T. des travaux réalisés.

Le conseil communautaire approuve la convention proposée comprenant une rémunération forfaitaire H.T. de 13 % sur les montants H.T. des travaux réalisés et autorise le président à signer la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux et mise en place d'équipements en forêt domaniale d'Huelgoat avec l'Office National des Forêts.

## **Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

### **A - rénovation énergétique de 12 logements locatifs sociaux**

Le Président explique que la communauté de communes loue, depuis 2001, 12 logements locatifs sociaux qu'elle a construit pour répondre à un besoin de logements sur son territoire.

Ces logements ont fait l'objet d'une étude thermique par l'ALECOB qui a, suite à cette étude, fait des préconisations pour réaliser des économies d'énergie.

La commission thématique Bâtiments de la communauté de communes s'est réunie et a fait des préconisations.

L'isolation de ces logements par l'extérieur a été retenue.

Une estimation du coût de l'opération a été réalisée par l'ALECOB.

Les travaux d'isolation extérieure des 12 logements locatifs sociaux est envisagé pour un montant de 240.000 € H.T. les frais de mise en œuvre sont estimés à 24.000 €, l'opération globale est de 264.000 € H.T.

Ces travaux peuvent être par ailleurs financés par des CEE à hauteur de 7€/MWhcumac soit 18.480 € pour cette opération.

Ce projet peut être présenté dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, il propose donc de déposer une demande d'aide financière à hauteur de 73 %.

Le conseil communautaire approuve le dépôt d'un dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ce projet à hauteur 73 %.

### **B - changement de la chaudière au bureau d'information touristique à Brasparts**

Le Président explique que le bâtiment accueillant le Bureau d'Information Touristique à Brasparts à une chaudière au Fuel.

Le changement de ce système de chauffage a fait l'objet d'une étude en partenariat avec l'ALECOB.

Le remplacement par une chaudière à granulé bois permettrait de faire des économies d'énergie et d'utiliser un combustible renouvelable.

Une estimation du coût de l'opération a été réalisée par les services de la communauté de communes.

L'installation de cet équipement est envisagée pour un montant de 25.000 € H.T.

Ce projet peut être présenté dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, il propose donc de déposer une demande d'aide financière à hauteur de 62%.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ordre de 4.500 €

Le conseil communautaire approuve le dépôt d'un dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ce projet à hauteur de 62%.

## **Questions diverses**

### **Dossier Pass Commerce Artisanat Numérique – aide à l'entreprise de DRUET Eddy et GUEVEL Katell – Les Roulottes des Korrigans à Brasparts**

Vu les délibérations du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat et du 22 décembre 2020 d'avenant pour l'ajustement sur le volet numérisation et digitalisation

Vu la convention et l'avenant n° 1 signés avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat Numérique à

Raison sociale	LES ROULOTTES DES KORRIGANS
Forme juridique	SARL
Adresse	Rue des Korrigans 29190 Brasparts
Activité	Hébergements touristiques atypiques, restauration, bien-être, ...
Effectif	3 ETP
Projet	Création site web et conseils stratégie webmarketing, publicité en ligne
Montant investissement	7.285 € H.T.
Taux de subvention	50 %
Subvention accordée	3.642,50 €

Le versement d'une aide à l'investissement de 3.642,50 € à l'entreprise de Monsieur Eddy DRUET et Madame Katell GUEVEL à Brasparts est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.